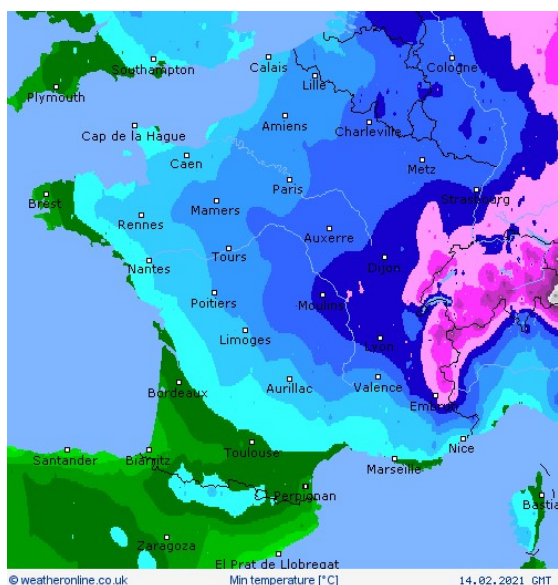


Point de situation sur la période de froid dans le nord de la France

Cellule nationale « Gel prolongé » – OFB, Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique, le 11/02/2021.

Plus de la moitié de la France maintenant concernée par du gel continu



© weatheronline.co.uk
Min temperature [°C] 14.02.2021 GHT

La vague de froid qui a atteint le nord de la France en début de semaine s'est étendue sur plus de la moitié du territoire métropolitain ce jeudi 11 février. Ces prochains jours, le gel continu va concerner une large moitié nord/nord-est de notre pays et descendre vers le sud-est jusqu'à la limite nord de la vallée du Rhône. Le redoux est annoncé pour dimanche 14 février mais le dégel ne sera effectif que le lundi 15 dans la plupart des zones intérieures. Les départements nouvellement touchés par le gel seront donc concernés 3-4 jours, ce qui ne devrait pas trop impacter l'avifaune. Par contre, les départements en gel continu depuis le début de la semaine vont continuer à voir les conditions corporelles et le comportement de fuite des oiseaux se dégrader.

Températures minimales prévues le dimanche 14 février 2021 © weatheronline

Des concentrations importantes d'oiseaux sur les côtes de la Manche

Dès le début de cette vague de froid, il a été observé une arrivée importante d'oiseaux migrateurs sur les côtes du nord de la France, en provenance des pays situés au nord et à l'est encore plus durement touchés par le froid. Cela génère des concentrations inhabituelles d'oiseaux, notamment pour des espèces normalement peu grégaires comme la Bécasse des bois, et des comportements aberrants comme la présence de bécasses dans des champs en journée. Ces oiseaux se retrouvent particulièrement affaiblis et en grande difficulté pour se nourrir. Durant une vague de froid, l'espérance de vie moyenne d'une bécasse serait de 6,5 jours mais 8 à 17% survivraient moins de 5 jours (Boos et al. 2005). Il est donc très probable que des cas de mortalité surviennent dans les prochains jours dans les départements les plus durement touchés par le froid. Au redoux, les bécasses seront particulièrement vulnérables et chercheront à se nourrir sans se soucier de leurs prédateurs. Une étude récente paru dans la revue scientifique de référence *Journal of Applied Ecology* préconise que les mesures prises pour éviter le dérangement des bécasses en période de gel continu restent en vigueur 7 jours après le dégel pour permettre aux oiseaux de récupérer (Sánchez-García et al. 2018).

Quelles dispositions peuvent être mises en place ?

L'étendue de cette vague de froid serait maintenant suffisante pour déclencher l'alerte « gel prolongé » au niveau national (>50% du territoire) mais les perspectives de redoux à 3 jours (au 14 février) ne correspondent pas à la norme établie dans la circulaire du 08 mars 2013 relative aux actions à conduire liées à un contexte de gel prolongé.

Il est néanmoins possible de prendre des dispositions à l'échelle départementale. La circulaire du 08 mars 2013 relative aux actions à conduire liées à un contexte de gel prolongé prévoit notamment la possibilité de suspendre la chasse ou de la réguler. La Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais a très rapidement demandé une suspension de la chasse à la bécasse. Le préfet du Nord a également suspendu cette chasse à partir de ce vendredi. Pour ces départements les plus touchés, cela permet d'assurer la tranquillité des oiseaux et d'éviter les dérangements même en l'absence de prélèvements. Un point sur la condition corporelle des oiseaux peut être envisagé au redoux en sollicitant les bagueurs du Réseau Bécasse pour évaluer la situation. Des poids inférieurs à 270 grammes sont signes de mauvaises conditions corporelles.

Pour les départements où les oiseaux sont encore dans de bonnes conditions mais où des concentrations inhabituelles sont constatées, il est possible de demander une limitation des prélèvements, par la régulation du nombre de jours de chasse ou la limitation du prélèvement journalier et/ou hebdomadaire autorisé. La Bécasse des bois étant la seule espèce migratrice actuellement dotée d'un quota de prélèvement encadré au niveau national, il paraît judicieux d'utiliser cet outil.

Références

Boos, M., Boidot, J. P., & Robin, J. P. (2005) Body condition in the Eurasian Woodcock wintering in the west of France: Practical study for wildlife management during cold spells. *Wildlife Biology in Practice* 1, 15–23.

Sánchez-García, C, Williams, O, Hoodless, A. (2018) Regulation of body reserves in a hunted wader: Implications for cold-weather shooting restrictions. *Journal of Applied Ecology* 55, 2274– 2284.

Circulaire du 08 mars 2013 relative aux actions à conduire liées à un contexte de gel prolongé <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/36862>